

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2026

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU LUNDI 8 JUIN 2026

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/13
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	13/13
Deuxième partie Histoire (8 points)	3/13 à 7/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	8/13 à 12/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux (3 points)

Question 1 : placez et nommez sur le fond de carte en annexe (**ANNEXE 1 - page 13/13 à rendre avec la copie**) :

- un territoire menacé par un risque naturel majeur,
- un territoire menacé par un risque d'origine technologique ou industrielle.

Question 2 : identifiez un facteur qui fait qu'un aléa devient un risque.

Compétence évaluée : S'appropriier les démarches géographiques (3 points)

Question 3 : présentez un risque lié aux changements globaux : territoire concerné, type de risque et acteurs intervenant dans la gestion du risque.

Question 4 : expliquez le rôle du PPR (Plan de Prévention des Risques) dans la gestion du risque.

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Capacités évaluées :

- Situer un document dans son contexte pour l'expliquer.
- Questionner et analyser un texte historique.
- Raconter un moment de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.

SUJET

L'arme nucléaire dans le jeu des puissances (1947-1962)

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1 (Page 4/13)	<i>Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949 – 1969</i> , extrait du rapport du comité militaire (1954). https://www.nato.int/docu/stratdoc/fra/a541122a.pdf [consulté le 19 septembre 2025].
Document 2 (Page 5/13)	S. Ivanov, « Un traité d'amitié et de paix », mensuel <i>Études soviétiques</i> , n°87 p1-4 (juin 1955). http://www.cvce.eu [consulté le 19 septembre 2025].
Document 3 (Page 6/13)	Caricature d'Herbert Block, <i>Washington Post</i> , 1 ^{er} novembre 1962. In Collection Cartoon <i>Drawings : Herblock Collection</i> , Library of Congress, Washington.

Document 1 : Extrait du rapport du comité militaire sur l'OTAN, 1954.

2. Les préparatifs de défense dans la zone du Traité Nord Atlantique ont pour but :

- a. d'amener l'adversaire à renoncer à toute agression;
- b. de réaliser en Europe une «défense vers l'avant» efficace contre une agression militaire soviétique, et donner à l'OTAN l'assurance que, si la guerre lui est imposée par l'URSS, elle sera en mesure d'exploiter à fond sa puissance terrestre, maritime et aérienne et ainsi d'obtenir la défaite des Soviets;
- c. de donner, pendant la guerre froide, un haut degré de confiance et de sécurité.

3. Pour réaliser ces buts, nous devons convaincre les Soviets :

- a. qu'il ne leur est pas possible de submerger rapidement l'Europe;
- b. qu'en cas d'agression, ils seront immédiatement soumis à une contre-attaque dévastatrice menée avec des armes atomiques.*

NATURE ET DUREE PROBABLE D'UNE GUERRE FUTURE IMPLIQUANT L'OTAN

4. La considération principale à la base des études du Comité Militaire est que, durant la période considérée, à la fois les Soviets et l'OTAN disposeront d'un nombre important de projectiles atomiques et de moyens de lancement de ces projectiles. De ses études, le Comité Militaire a conclu que l'avènement des systèmes d'armes atomiques changera totalement les conditions de la guerre moderne. La puissance destructive de ces armes, en particulier des armes thermonucléaires, ainsi que les difficultés rencontrées pour se mettre en état de défense contre elles, posent des problèmes entièrement nouveaux non seulement au point de vue militaire, mais aussi aux points de vue politique, économique et psychologique.

* Le terme "Armes atomiques" partout où il est employé doit être interprété dans le sens : armes atomiques et thermo-nucléaires comprenant, suivant le cas, les engins lancés par avions, les engins téléguidés, les roquettes et l'artillerie

Source : *Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949 – 1969*, extrait du rapport du comité militaire (1954). <https://www.nato.int/docu/stratdoc/fra/a541122a.pdf> [consulté le 19 septembre 2025].

Document 2 : Le pacte de Varsovie vu par un journaliste soviétique.

Le 14 mai 1955, l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique signent à Varsovie un « traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle » connu sous le nom de pacte de Varsovie.

[...] Les participants au traité ont réaffirmé leur volonté de créer un système de sécurité collective générale européenne. [...] La participation de la République démocratique allemande au traité des huit États pacifiques répond entièrement aux intérêts du peuple allemand et à son désir de réunification pacifique.

Les participants à la conférence de Varsovie ont entendu avec satisfaction la déclaration du représentant de la République populaire chinoise, qui s'est entièrement solidarisé, au nom de son gouvernement, avec le traité des huit États et a dit notamment : « Si la paix en Europe est violée, si les agresseurs impérialistes déclenchent la guerre contre les États pacifiques d'Europe, notre gouvernement et notre peuple héroïque de 600 millions d'hommes lutteront avec les gouvernements et les peuples de nos pays frères contre l'agression jusqu'à la victoire finale. »

La paix et la sécurité en Asie sont inséparables de la paix et de la sécurité en Europe. Le camp puissant du socialisme est uni dans sa résolution de riposter aux tentatives de réaliser des plans d'agression en Europe. Ce camp, qui a à sa tête l'Union Soviétique et la République populaire chinoise, veille sur la paix et la sécurité des peuples.

La conférence de Varsovie s'est réunie et a pris ses décisions alors que l'Union Soviétique venait de soumettre à l'Assemblée générale de l'O.N.U. de nouvelles propositions tendant à mettre fin à la « guerre froide » en évacuant l'Allemagne, en supprimant les bases militaires en territoires étrangers, en réglant les problèmes d'Extrême-Orient, en développant les relations économiques et culturelles, et tendant également à interdire les armes atomiques, à réduire les armements et les forces armées, à éliminer la menace d'une nouvelle guerre et à assurer un contrôle efficace du désarmement.

Le règlement des problèmes internationaux en litige¹ dépend tout particulièrement des grandes puissances, qui portent la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. De ce point de vue, selon la déclaration de N. Boulganine² à la conférence de Varsovie, « le gouvernement soviétique adopte une attitude positive vis-à-vis de l'idée d'une conférence des grandes puissances. Certes, la convocation d'une telle conférence est opportune dans le cas où celle-ci favorisera réellement la détente internationale et l'amélioration des relations internationales ». [...]

Le traité de Varsovie jouera un rôle important dans la garantie de la sécurité des États du camp de la démocratie et du socialisme. Il renforce la paix en Europe et dans le monde entier. Il laisse intactes toutes les chances d'un règlement pacifique des problèmes en suspens. Il est un traité d'amitié et de paix.

Notes :

1. litige : désaccord.

2. Boulganine : Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique en 1955.

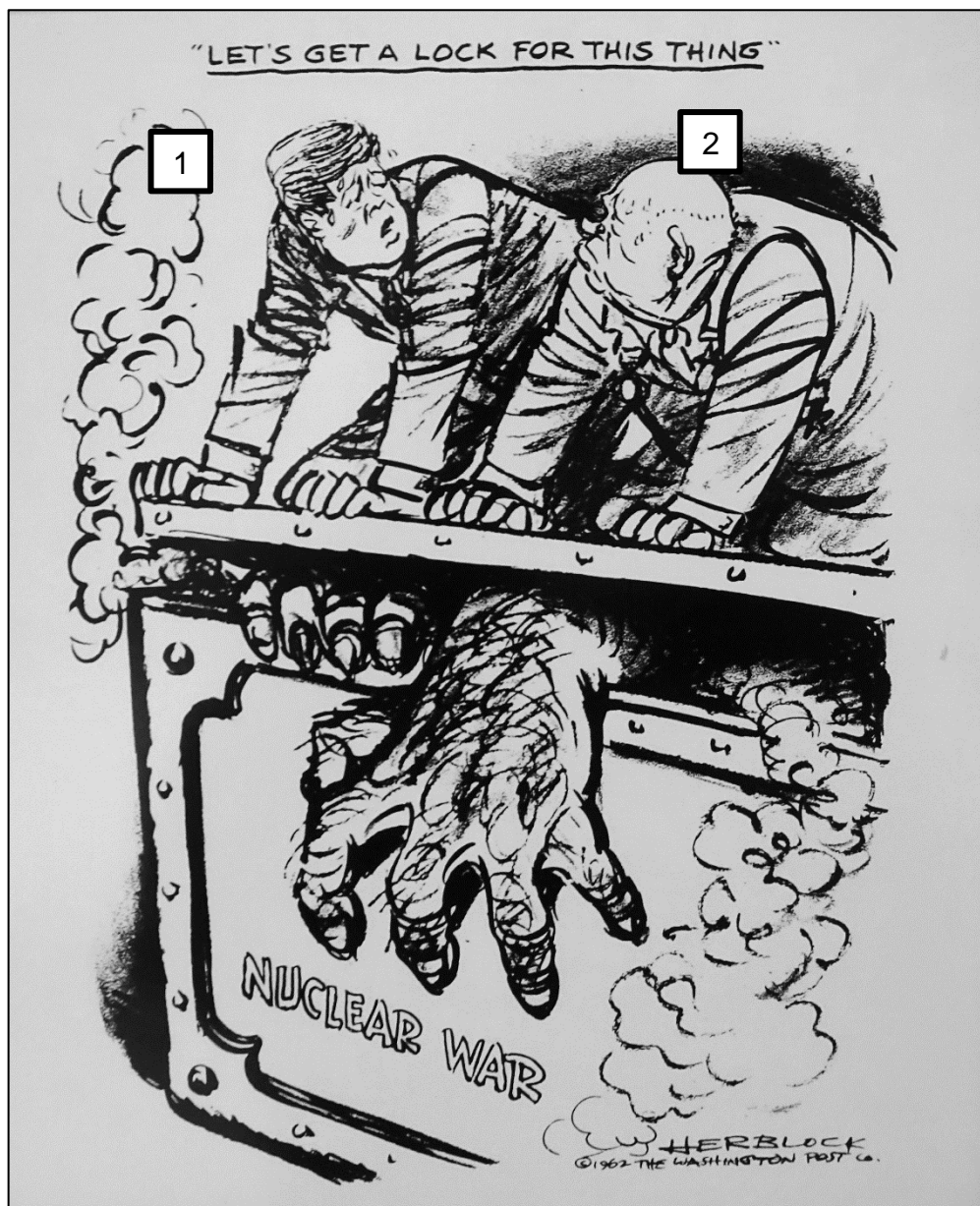
Source : S. Ivanov, « Un traité d'amitié et de paix », mensuel *Études soviétiques*, n°87 p1-4 (juin 1955). <http://www.cvce.eu> [consulté le 19 septembre 2025].

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-GDLP1	5/13

Document 3 : Caricature publiée dans le journal américain *Washington Post* le 1^{er} novembre 1962 au lendemain de la crise des missiles de Cuba.

Traduction des textes :

« Mettons un cadenas pour cette chose »



« Guerre nucléaire »

Notes :

1. John Fitzgerald Kennedy, dirigeant des États-Unis.
2. Nikita Khrouchchev, dirigeant de l'URSS.

Source : Caricature d'Herbert Block, *Washington Post*, 1^{er} novembre 1962. In Collection *Cartoon Drawings : Herblock Collection*, Library of Congress, Washington.

Questions

Question 1 : présentez le rôle militaire de l'OTAN en 1954. (Document 1)

Question 2 : identifiez les principaux objectifs du traité de Varsovie signé en 1955. (Document 2)

Question 3 : en vous appuyant sur la caricature, décrivez les réactions des dirigeants américain et soviétique au lendemain de la crise des missiles de Cuba. (Document 3)

Question 4 : à l'aide du document 3, expliquez la phrase soulignée (Document 2) :
« Le règlement des problèmes internationaux en litige dépend tout particulièrement des grandes puissances, qui portent la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité ».

Question 5 : justifiez, à l'aide de vos connaissances et des documents, l'expression « équilibre incertain de la terreur » (J.F. Kennedy, 1961) pour évoquer les relations internationales depuis 1947.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Capacités évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, responsabilité, liberté d'expression, démocratie...

SUJET

La relation patients - médecins à l'heure du numérique

Le secteur de la santé connaît de nombreuses évolutions liées au développement des technologies numériques. Ces évolutions conduisent à des réflexions éthiques.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source des documents
Document 1 (Page 9/13)	Extrait du site esante.gouv.fr. https://industriels.esante.gouv.fr/actualites/journee-ethique-numerique-sante-participez-reflexion-collective . [Consulté le 2 octobre 2025].
Document 2 (Page 10 et 11/13)	« Se diagnostiquer grâce à l'IA : voici le potentiel et les pièges des applis en santé », <i>The conversation</i> , 18 mars 2025. https://theconversation.com/se-diagnostiquer-grace-a-lia-voici-le-potentiel-et-les-pieges-des-applis-en-sante-224473 . [Consulté le 2 octobre 2025].

Document 1 : Une journée de dialogue autour des enjeux éthiques, sociaux et humains du numérique en santé.

À vos agendas

26 JUIN 2025
**JOURNÉE
RÉGIONALE
ÉTHIQUE DU
NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

POUR MA SANTÉ
JE DIS OUI
AU NUMÉRIQUE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et l'Espace éthique Île-de-France, en partenariat avec la Délégation au numérique en santé (DNS) et l'Agence du Numérique en Santé (ANS), vous convie à une journée de réflexion collective sur les transformations profondes induites par le numérique dans le parcours de soin.

Une journée pour débattre, comprendre, anticiper
Professionnels, chercheurs, patients, institutions, acteurs du numérique...

Cette journée sera l'occasion d'examiner, ensemble, les grandes questions éthiques soulevées par l'évolution des technologies de santé.

Source : Extrait du site [esante.gouv.fr](https://industriels.esante.gouv.fr).

<https://industriels.esante.gouv.fr/actualites/journee-ethique-numerique-sante-participez-reflexion-collective>. [Consulté le 2 octobre 2025].

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-GDLP1	9/13

Document 2 : L'IA et le diagnostic médical.

Si la santé est un droit humain fondamental, la prestation de soins de santé doit être améliorée à l'échelle mondiale si l'on veut que l'accès devienne universel. Or, le nombre limité de praticiennes et praticiens s'avère un obstacle dans tous les systèmes de soins de santé.

La prestation de soins de santé fondée sur l'Intelligence Artificielle (IA) est sur le point de combler cette lacune. Que ce soit dans des hôpitaux des grandes villes ou dans des maisons de campagne isolées, l'IA a une portée qui dépasse celle des professionnels de la santé. Toute personne cherchant de l'information peut, grâce à l'IA, l'obtenir rapidement et facilement. Mais pour que les soins de santé soient efficaces, la sécurité des patients doit rester une priorité.

L'actualité regorge d'exemples d'utilisations inédites de l'IA. Surfant sur la vague de l'intérêt récent pour les agents conversationnels¹, Google a mis au point une IA diagnostique expérimentale appelée Articulate Medical Intelligence Explorer (AMIE). Il suffit d'entrer ses symptômes dans une interface de clavardage², et AMIE pose des questions et fournit des recommandations, comme le ferait un professionnel de la santé. Les chercheurs affirment que, par comparaison, AMIE est meilleure que les cliniciens pour ce qui est de la précision de diagnostic et du rendement.

[...] Tout patient ou patiente ayant accès à Internet pourrait ainsi obtenir rapidement et facilement des conseils de santé personnalisés. Cette technologie permettrait aussi de repérer les cas qui seraient mieux traités par des professionnels de la santé.

Mais ces outils en sont encore au stade expérimental et présentent des limites. L'équipe de recherche d'AMIE indique que d'autres travaux doivent être menés avant de pouvoir « envisager un avenir dans lequel des systèmes d'IA conversationnels, empathiques et diagnostiques deviendraient sûrs, utiles et accessibles ».

La prudence est donc de mise. La prestation de soins de santé est une tâche complexe. Si les outils d'IA ne sont pas réglementés, que ce soit au niveau professionnel ou international, ils poseront des risques en matière de qualité des soins, de respect de la vie privée et de sécurité.

Prise de décisions médicales

La prise de décisions médicales est l'une des activités les plus complexes et lourdes de conséquences. Il semble peu probable qu'une IA puisse atteindre l'efficacité d'un humain.

[...] Les professionnels de la santé doivent être en mesure de communiquer des renseignements à leurs patients. Non seulement il peut être difficile de faire comprendre de l'information technique à des patients dont le niveau de connaissances médicales est variable, mais cette information est aussi souvent chargée d'émotions, ce qui donne lieu à des pièges de communication qui portent tant les médecins que les patients à dissimuler des renseignements. Les professionnels de la santé peuvent cependant déjouer ces pièges en développant une relation solide avec leurs patients. [...]

Avec l'IA, la communication de données par les utilisateurs soulève aussi des questions. Comme on l'a vu avec la société 23andMe³, les utilisatrices et utilisateurs qui communiquent des renseignements personnels à ce type d'entreprise pourraient voir leurs données

réapparaître dans leurs réseaux sociaux.

Si elles ne sont pas réglementées, les technologies d'IA peuvent compromettre la qualité des soins. Il faut donc que les autorités de réglementation professionnelles et gouvernementales fournissent l'encadrement nécessaire à la protection du public.

Notes :

1. agents conversationnels : logiciels conçus pour interagir avec des utilisateurs par des échanges textuels ou vocaux, également appelés chatbots.
2. interface de clavardage : espace de conversation.
3. société 23andMe : entreprise de tests ADN en ligne, qui a subi un piratage de ses données en 2023.

Source : « Se diagnostiquer grâce à l'IA : voici le potentiel et les pièges des applis en santé », *The conversation*, 18 mars 2025.

<https://theconversation.com/se-diagnostiquer-grace-a-lia-voici-le-potentiel-et-les-pieges-des-applis-en-sante-224473>. [Consulté le 2 octobre 2025].

Questions

Question 1 : précisez quels acteurs publics organisent la journée régionale éthique du numérique en santé du 26 juin 2025. (Document 1)

Question 2 : présentez deux avantages de l'usage de l'IA pour les patients. (Document 2)

Question 3 : « les grandes questions éthiques soulevées par l'évolution des technologies de santé » (Document 1) ont été abordées lors de la journée régionale éthique du numérique en santé. Identifiez dans le document 2 au moins deux questions éthiques en lien avec l'usage de l'IA en médecine.

Question 4 : dans le cadre de la journée régionale éthique du numérique en santé, vous préparez une intervention sur la nécessité d'encadrer l'usage de l'IA en médecine. Rédigez votre intervention dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

Première partie : Géographie (6 points)

Question 1 : placez et nommez sur le fond de carte ci-dessous :

- un territoire menacé par un risque naturel majeur,
- un territoire menacé par un risque d'origine technologique ou industrielle.

